

L'illettrisme, une priorité nationale portée par les territoires

Source : <http://www.cnfpt.fr/sinformer/mediatheque/dossiers/lutte-contre-lillettrisme/national>



En 2013, l'illettrisme a été désigné « Grande cause nationale ». Une nouvelle étape dans la prise de conscience et la prise en charge d'un phénomène souvent ignoré et tabou. Déjà, la loi du 19 février 2007 avait fait de ce sujet une priorité dans la formation professionnelle des agents territoriaux. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ? Comment cette loi s'est-elle concrétisée sur le terrain ? Quelles actions sont conduites en matière de détection et de lutte contre l'illettrisme dans les territoires ? Éléments de réponse...

Une réalité cachée

Aujourd'hui, 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme(1) en France. Soit 2,5 millions de personnes qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, du calcul ou de l'écriture... bien qu'elles aient suivi un cursus scolaire. Ce passé scolaire a souvent été marqué par de fréquentes absences, des sorties prématurées du système ou des parcours en institution spécialisée. « *L'illettrisme naît des situations et des histoires personnelles de chacun*, souligne François Loiseau, membre du conseil d'administration du CNFPT, chargé d'une mission sur l'illettrisme par le président François Deluga. *Mais il y a également des phénomènes d'érosion, un effritement des compétences de base, notamment dans le monde professionnel.* » Car l'illettrisme touche aussi des adultes qui travaillent... Ainsi, 57 % des personnes en situation d'illettrisme exercent une activité professionnelle. Caché, sournois, l'illettrisme avance masqué et laisse un sentiment de honte à celui qui en souffre. « *Afin de dissimuler leurs difficultés, les personnes en situation d'illettrisme développent des stratégies d'évitement, quitte à se mettre en retrait ou à se placer dans une situation de dépendance vis-à-vis des autres* », explique Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Intervenir sur tous les fronts

Agir contre l'illettrisme, c'est donc permettre à chacun de renouer avec les connaissances de base pour développer son autonomie dans la vie quotidienne. C'est aussi donner aux jeunes une nouvelle chance afin de favoriser leur insertion professionnelle. C'est, enfin, permettre aux adultes fragilisés de consolider leur parcours, en leur donnant des clés pour conserver ou trouver un emploi, réussir une évolution professionnelle. À titre

d'exemple, 14 % des agents des trois fonctions publiques de catégorie C sont en proie à de graves difficultés, notamment en matière de maîtrise de l'écrit.

Un tandem gagnant-gagnant

Forts de ce constat, le CNFPT et l'ANLCI ont noué un partenariat afin de développer une politique active de sensibilisation des élus, des directeurs de ressources humaines et, plus globalement, des encadrants travaillant dans les collectivités. *« Il y a là un vrai enjeu de formation et d'émancipation des personnes concernées, confie François Loiseau. Les employeurs ont des responsabilités à respecter quant aux difficultés de leurs agents, par exemple, des règles de sécurité. Et face aux évolutions professionnelles, chacun doit être à même de s'adapter à de nouvelles situations. Les agents, selon moi, doivent pouvoir être maîtres de leur carrière et non la subir. »* Ainsi, de nombreuses collectivités ont déjà inscrit les formations de base dans leur stratégie de développement des ressources humaines. Et les résultats sont probants. Tout le monde y gagne : les agents se sentent plus en confiance et plus motivés. Ils renouent avec le goût d'apprendre et prennent des initiatives. Ils peuvent également poursuivre une formation technique ou valider les acquis de leur expérience professionnelle. Quant aux collectivités, elles gagnent en compétences, renforcent leur attractivité, améliorent l'efficacité de leur service public tout en réaffirmant leur engagement citoyen fort.

(1) Source : enquête INSEE-ANLCI, « Information et vie quotidienne », 2006.

Les plans régionaux

Déployés depuis 2006, les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRLCI) sont une priorité nationale. Ils fédèrent, dans la durée, les énergies des différents acteurs impliqués en région et impulsent des dynamiques partenariales nouvelles. Concrètement, ce sont les chargés de mission régionaux de l'ANLCI qui, sous l'autorité du préfet ou préfette de région et en relation étroite avec le rectorat et les collectivités locales, coordonnent l'élaboration et la mise en oeuvre des PRLCI. Au coeur de ce dispositif, le CNFPT a signé un accord-cadre avec l'ANLCI pour être étroitement associé à l'ensemble des plans. Ainsi, il a organisé, en mars 2013, une première rencontre entre les responsables de ses délégations régionales en charge de cette question et l'ensemble des chargés de mission de l'ANLCI. Par ailleurs, dans plusieurs régions, comme la Guyane ou la Lorraine, des offres de formation conçues avec les délégations régionales du CNFPT ont été intégrées dans les PRLCI.